



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rehabilitation des cites minières

Question écrite n° 7147

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les vives preoccupations des elus regionaux et des populations concernees a l'egard de la situation de la Soginorpa, filiale des Charbonnages de France, qui gere les 77 000 logements des houilleres dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. La Sacomi (societe d'amenagement des communes minières), qui a repris depuis la fin de l'annee 1992 la gerance de la Soginorpa, a fait effectuer un audit financier qui s'est avère particulierement preoccupant. La tresorerie de la Soginorpa est devenue negative a la suite d'engagements pris anterieurement a la gestion actuelle et notamment des investissements de l'ordre de 65 millions de francs hors du bassin minier, dans l'immobilier de standing et l'immobilier commercial. Il lui demande la nature des initiatives qu'il a prises ou qu'il envisage de prendre pour contribuer au redressement de cette situation, non sans avoir, par ailleurs, etabli les responsabilites eventuelles des gestionnaires anterieurs.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics partagent les preoccupations des elus quant a la situation de la SOGINORPA. Ils estiment notamment que cette societe doit mieux prendre en compte les enjeux associes a l'amenagement de l'ancien bassin minier. Afin de determiner les evolutions les mieux adaptees au contexte local, le Gouvernement a demande a l'inspection generale de l'industrie et du commerce d'entreprendre un examen approfondi de ce dossier. Les conclusions de cette mission devraient intervenir prochainement et constituer une base serieuse pour decider des orientations futures en matiere de gestion de ce patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7147

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3625

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4764